

**FR**

**ECO/515**

**Règlement relatif à l’initiative d’investissement en réaction au coronavirus**

**EXPOSÉ DE POSITION**  
  
Comité économique et social européen  
  
**Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) nº 1303/2013, le règlement (UE) nº 1301/2013 et le règlement (UE) nº 508/2014 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à mobiliser des investissements dans les systèmes de soins de santé des États membres et dans d’autres secteurs de leur économie en réaction à l’épidémie de COVID-19 [Initiative d’investissement en réaction au coronavirus]**[COM(2020) 113 final – 2020/0043 (COD)]

Rapporteur général: **Bernd SCHLÜTER**

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| Date du document | 25/03/2020 |

|  |  |
| --- | --- |
| Consultation | Conseil de l’Union européenne, le 20/03/2020  Parlement européen, le 26/03/2020 |
| Base juridique | Article 43, paragraphe 2, et articles 177, 178 et 304 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne |
| Compétence | Section «Union économique et monétaire et cohésion économique et sociale» |

# **Conclusions et recommandations**

## La dimension transfrontière évidente du COVID-19 (coronavirus) empêche toute action nationale et unilatérale d’être réellement efficace. La coordination est donc vitale pour sauver le marché unique et pour déployer des mesures efficaces. Il appartient à l’Union européenne de montrer la voie au moyen tant de lignes directrices claires que d’informations transparentes. Pendant la crise pandémique qui sévit actuellement, l’Union européenne et ses États membres devraient envoyer un signal clair de solidarité et apporter une aide efficace aux personnes qui souffrent, aux systèmes de santé publique et aux entreprises vulnérables, ainsi qu’aux travailleurs qui perdront leur emploi ou verront leurs revenus baisser de manière significative.

## Le CESE estime que les principes des valeurs communes, de la protection de la vie et de liberté, de la réussite économique, des droits sociaux, de la solidarité et de la subsidiarité sont essentiels au fonctionnement de l’Union. Le principe de l’économie sociale de marché et l’objectif du socle des droits sociaux de parvenir à une convergence vers le haut de systèmes sociaux et de santé fiables et efficaces sont étroitement liés au bien-être des citoyens, notamment en matière de santé, de conditions de vie et de travail, de richesse, de prospérité économique et de paix. Par conséquent, le CESE se félicite vivement de la réaction rapide de la Commission européenne qui a mis en place des moyens adaptés et efficaces afin d’apporter une aide financière pour faire face à la pandémie de COVID-19.

## Le CESE souligne la nécessité de réagir très rapidement. De nombreuses entreprises licencient actuellement des salariés, ce qui entraîne une forte baisse de l’activité économique et une augmentation du chômage. Il importe de minimiser le risque de destruction du capital productif et de licenciement des salariés. Les circonstances actuelles induisent des coûts humains et sociaux considérables. La pandémie a déjà été cause de souffrance pour de nombreuses personnes en raison des problèmes de santé, ainsi que des milliers de décès dont elle est responsable.

## Les systèmes de santé de l’Union européenne et les personnes qui y travaillent sont en première ligne, et devraient disposer de tous les financements nécessaires pour garantir leur protection et leur permettre d’aborder cette crise en toute égalité, avec efficacité et justice. Par conséquent, le CESE accueille favorablement l’initiative d’investissement en réaction au coronavirus, qui vise à promouvoir des investissements en mobilisant des réserves disponibles au titre des Fonds structurels et d’investissement européens (Fonds ESI) et en apportant un soutien financier aux États membres. Néanmoins, il est clair que la présente initiative d’investissement en réaction au coronavirus ne doit être qu’un élément de l’aide apportée, en particulier la contribution des Fonds ESI à un plan d’investissement européen plus vaste visant à soutenir ses États membres.

## L’Union européenne doit lutter contre cette crise humaine et économique mondiale en prenant rapidement d’importantes mesures de manière à en limiter les dommages, et à soutenir la reprise. Le CESE souscrit à l’intention de mobiliser rapidement les réserves de trésorerie (fonds non dépensés pour des paiements anticipés), comme il est indiqué dans le projet de règlement de la Commission, dans le but de stimuler l’investissement économique. En outre, le Comité demande instamment à la Commission de vérifier toutes les possibilités supplémentaires de financement disponibles au titre du budget de l’Union pour soutenir les services stratégiques et les personnes, comme les systèmes de santé et de protection sociale, les patients et leurs familles, les administrations du travail, les entreprises, les travailleurs et les organisations sociales et de la société civile, avec un maximum de flexibilité et un minimum de charges administratives, et ce le plus rapidement possible.

## Le CESE soutient fermement le renforcement des mécanismes de flexibilité au titre du cadre financier pluriannuel (CFP) en vue de créer un CFP plus souple, capable de fournir des ressources financières pour absorber les chocs. À cet égard, le CESE invite les chefs d’État et de gouvernement à agir enfin et à préparer les négociations pour permettre au Conseil d’adopter le plus rapidement possible un CFP ambitieux pour la période 2021-2027.

## Le CESE souligne que, dans cette crise, la solvabilité des entreprises, y compris les prestataires de services sociaux et de santé, revêt une très grande importance, d’autant plus que l’arrêt de l’économie se poursuit et compte tenu des perspectives économiques incertaines. Il existe un risque considérable que des millions d’emplois soient perdus dans les mois à venir, et qu’augmentent également le sous-emploi et la pauvreté au travail.

## Le CESE suggère que le Fonds européen de développement régional (FEDER) soutienne le financement du fonds de roulement là où cela est nécessaire et à titre temporaire, pour répondre efficacement à cette crise de santé publique. Les instruments financiers alimentés par des fonds de l’UE devraient également apporter une aide sous la forme de fonds de roulement, si nécessaire et à titre temporaire. La priorité d’investissement du FEDER visant à stimuler la recherche, le développement technologique et l’innovation sera modifiée afin de couvrir les investissements dans les produits et services nécessaires pour améliorer la capacité des services de santé publique à répondre à la crise actuelle.

## Le CESE souligne la nécessité de réduire les formalités administratives et de limiter celles-ci au strict minimum. Les fonds doivent être attribués de manière rapide et équitable. De nombreux États membres ont mis en place des programmes liés aux paiements actuels ou déjà effectués des impôts, cotisations de sécurité sociale et TVA par les entreprises. Ces paiements fiscaux, effectués au cours des mois précédents, ont été mis à disposition sous la forme de prêts sans intérêt pour plusieurs mois à venir. Les mécanismes de ce type sont liés à la taille des entreprises et à leurs besoins potentiels, et ne nécessitent pas de demande de crédit. Les fonds peuvent être mis à disposition en une journée, ou à tout le moins en quelques jours.

## Le CESE se félicite que la Commission accorde une attention particulière aux systèmes de santé publique ainsi qu’aux petites et moyennes entreprises (PME), en reconnaissant leur vulnérabilité due à l’interruption de leurs opérations commerciales en raison des mesures de confinement instaurées dans plusieurs pays. Ces PME stratégiques peuvent offrir des emplois locaux et régionaux, fournir des services de base, assurer des fonctions sociales et culturelles et représenter une structure déconcentrée de richesse et d’opportunités. En sus d’un soutien aux secteurs compétitifs sur le plan international, le CESE a demandé à plusieurs reprises des cadres politiques et juridiques plus efficaces pour protéger et promouvoir les petites entreprises, la production régionale, les prestataires de services sociaux, les économies circulaires vertes et les économies sociales, et pour améliorer les conditions pour l’équité des marchés et de la concurrence, protéger les consommateurs et lutter contre les déséquilibres entre les pouvoirs et leur concentration.

## Outre le soutien aux systèmes de santé publique et aux PME, il convient d’accorder une plus grande attention aux entreprises sociales à but non lucratif et aux organisations de la société civile qui, dans de nombreux États membres, participent aux systèmes sociaux et de santé, ou en sont même l’épine dorsale, et/ou fournissent d’importants services sociaux, des experts, des réseaux et un engagement volontaire pour la prévention et la gestion des situations d’urgence et des catastrophes. Ce type d’entreprises sociales à but non lucratif et d’organisations de la société civile ne disposent pas de ressources propres mobilisables pendant une telle crise, alors qu’elles doivent dans le même temps souvent continuer à travailler auprès du public. Par conséquent, les grandes entreprises de ce secteur devraient également bénéficier d’un soutien. Les professions non réglementées devraient également faire l’objet d’une attention spécifique, de même que le secteur de la santé et des soins. Il conviendrait de modifier en ce sens le projet de règlement de la Commission. Ces rôles et organisations devraient bénéficier d’un soutien accru non seulement pour affronter cette crise dans l’urgence, mais aussi pour mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux, la politique sociale et sanitaire commune, le Fonds social européen (FSE) et le tableau de bord social au cours du processus du Semestre européen.

## Il convient également de prévoir un soutien financier accru afin de mettre en réseau, de coordonner, et de faire communiquer à l’échelon de l’Union européenne les services sociaux, sanitaires et ceux chargés de la gestion des crises des organisations, des institutions et des États membres concernés. À cet égard, il convient également de modifier le projet de règlement de la Commission. Il convient de lancer une réflexion sérieuse et approfondie sur l’importance des centres de recherche de l’Union européenne et sur leur financement, en particulier sur ceux qui sont liés aux réseaux européens.

## Le CESE souligne qu’il importe de garantir la liquidité et la stabilité adéquates du système bancaire européen au vu de son rôle essentiel pour financer les ménages et les entreprises et dès lors crucial pour atténuer les effets de la crise du COVID-19 sur l’économie européenne. Il convient d’octroyer les prêts à un taux d’intérêt zéro.

## Le Comité insiste également sur l’importance de tirer pleinement parti de la flexibilité du cadre budgétaire européen non seulement pour contribuer à atténuer les effets immédiats de la crise liée au COVID-19 mais aussi pour soutenir la reprise de l’économie européenne une fois terminée la pandémie.

## Le CESE demande instamment à la Commission de mobiliser au plus vite les fonds clés, tels que le Fonds européen d’ajustement à la mondialisation (FEM), pour aider les travailleurs licenciés et les travailleurs indépendants qui seront touchés par la pandémie. Il convient d’apporter de toute urgence un soutien financier accru au FEM et de le mettre à la disposition des secteurs les plus touchés. Il sera également nécessaire d’accroître la cohérence et les synergies avec le FSE sachant que des taux de cofinancement plus avantageux ont parfois conduit les États membres à recourir au FSE pour des mesures qui relèvent du FEM.

## Le CESE insiste également sur la nécessité d’associer les partenaires sociaux à l’échelon de l’Union et de ses États membres, tout comme les organisations concernées de la société civile, afin de garantir l’efficacité de la gestion de la crise liée au COVID-19.

## Le CESE invite le Conseil et le Parlement européen à approuver promptement le règlement à l’examen afin de pouvoir l’adopter dès que possible. L’ampleur du défi appelle une réponse collective, proportionnée et plus coordonnée.

# **Observations générales**

## La crise liée au COVID-19 a touché l’Union européenne et de nombreuses parties du monde d’une manière à la fois soudaine et dramatique et elle est susceptible d’entraîner des effets considérables sur les citoyens de l’Union, le marché commun, les systèmes de santé et les systèmes sociaux, et l’économie. Elle menace la viabilité de ces systèmes et entraîne des problèmes de liquidité lorsque les entreprises éprouvent des difficultés à payer leurs fournisseurs et leurs salariés.

## Le CESE reconnaît pleinement que cette crise a créé une situation exceptionnelle qu’il s’impose de traiter de toute urgence par des mesures spécifiques visant à soutenir et à protéger les économies, les entreprises et les travailleurs des États membres.

## Il importe au plus haut point d’octroyer une aide immédiate aux systèmes de santé et aux systèmes sociaux afin de renforcer les services et les organisations publics concernés et de leur permettre d’opérer dans un contexte de stress considérable. Il convient en particulier de protéger les PME, ainsi que les entreprises sociales à but non lucratif, car leurs possibilités sont moindres d’absorber les conséquences négatives qui se manifestent sur les marchés du travail et dans d’autres secteurs vulnérables de leurs économies.

## Le CESE demande instamment à la Commission d’étudier tous les fonds supplémentaires et d’explorer d’autres possibilités éventuelles de financement pour répondre aux besoins économiques afin de faire face immédiatement à la crise.

## Le Comité est favorable à la proposition de la Commission de renoncer à l’obligation s’appliquant cette année de réclamer le remboursement des préfinancements non dépensés au titre du FEDER, du FSE, du Fonds de cohésion (FC) et du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) jusqu’à la clôture des programmes. Cela permettra aux États membres d’utiliser les montants non récupérés en 2020 pour accélérer les investissements liés à la lutte contre l’épidémie de COVID-19 dans le cadre des fonds susmentionnés. La proposition vise à accélérer la mise en œuvre des programmes, ce qui permettra une mise à disposition anticipée des crédits de paiement.

## Dans cette situation d’urgence, il convient d’affecter davantage de ressources là où elles sont le plus nécessaires. Dans le même temps, ces mesures ne devraient pas porter atteinte aux projets importants en cours. En plus de fournir une aide d’urgence, les fonds de l’Union européenne devraient toujours cibler les réformes en faveur de systèmes sociaux et de santé plus efficaces, efficients et équitables dans les États membres. Dans les circonstances actuelles, les mesures de l’Union européenne doivent adresser un message fort de solidarité européenne à toutes les personnes, les PME et entreprises sociales à but non lucratif, et les régions qui sont frappées de manière aussi grave qu’inattendue. La Commission européenne doit mettre en place toutes les conditions nécessaires pour accélérer la mise en œuvre de la politique de cohésion de l’Union en mettant ces sommes à disposition dès maintenant et en les adaptant aux nécessités qu’entraîne la crise.

## Par conséquent, le Comité demande d’assouplir et de simplifier la procédure pour adopter et mettre en œuvre des programmes opérationnels destinés à faire face à la crise. Il devrait être procédé aux modifications apportées aux programmes existants sans que la Commission ne doive adopter une décision à cet effet. Dans le même temps, la lutte contre la corruption, les pratiques illégales et l’utilisation abusive des fonds de l’Union européenne constitue une condition préalable importante d’un soutien efficace. Le CESE est partisan d’assouplir davantage les règles en matière d’aides d’État et de marchés publics.

## Afin d’éviter un nouveau retard d’investissement et les conséquences négatives qui en résultent du fait de l’adoption tardive des programmes de dépenses du prochain CFP 2021-2027, le CESE demande d’adopter promptement le nouveau cadre financier. Comme indiqué dans la déclaration que le bureau du CESE a adoptée le 17 mars 2020, le prochain CFP doit être cohérent avec les attentes du public, les orientations politiques de la Commission européenne et les engagements du Conseil européen et du Parlement, et doit être adapté à cette crise systémique sans précédent.

## Il convient d’accorder une attention toute particulière aux PME et aux entreprises sociales à but non lucratif. Des mesures destinées à aider ces entreprises-là, dont bon nombre pourraient faire faillite, sont essentielles pour préserver l’emploi, la création de valeur et la durabilité. Le CESE se félicite des mesures que certains États membres ont d’ores et déjà adoptées à cet égard.

## Il convient également d’accorder une attention toute particulière aux travailleurs employés selon des formules atypiques ou inhabituelles, aux travailleurs indépendants et aux travailleurs précaires, qui sont les plus susceptibles de passer à travers les mailles des filets de sécurité habituels.

## À cet égard, les instruments financiers (garanties, etc.) financés par les fonds de l’Union européenne devraient également fournir un soutien aux PME, si nécessaire sous la forme de fonds de roulement, en tant que mesure temporaire destinée à apporter une réponse efficace à la crise de santé publique.

## Le Comité est fermement convaincu qu’il convient de tirer pleinement parti de toute la flexibilité du cadre budgétaire européen. Le pacte de stabilité et de croissance prévoit la possibilité de prendre en compte l’incidence budgétaire négative d’une circonstance inhabituelle, telle qu’une pandémie. En l’occurrence, il s’agit à la fois des effets du ralentissement de la croissance économique et des surcroîts de dépenses pour lutter contre l’épidémie.

## Le CESE accueille favorablement la proposition de la Commission d’activer la clause échappatoire générale afin de fournir un soutien plus général en matière de politique budgétaire. En coopération avec le Conseil, cette clause suspend l’ajustement budgétaire en cas de grave récession économique dans la zone euro ou dans l’ensemble de l’UE.

## Puisque l’UE fait face à une crise sans précédent, une réponse sans précédent s’impose. Il convient d’adopter dès que possible la proposition à l’examen afin de pouvoir utiliser les fonds le plus efficacement possible pour faire face aux conséquences qu’aura et que continuera d’avoir le COVID-19.

Luca JAHIER

Président du Comité économique et social européen

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_